

CGV: CONDITIONS GENERALES DE VENTES

INSCRIPTIONS ET RESERVATIONS :

L'inscription à un stage implique le versement d'un acompte représentant 30% du prix du séjour par personne. Le retour du bulletin d'inscription signé du client avant son départ vaut commande ferme et acceptation. Ce bulletin comprend les dates exactes du stage ainsi que les tarifs, conditions d'hébergement, nombre de nuits, niveau de confort, autres principales prestations fournies. Le règlement du solde doit se faire au plus tard 30 jours avant le début du stage sauf précision particulière de notre part. En cas de non règlement à la date prévue, Vélo Expérience se réserve le droit de refuser une demande de stage.

TARIF DU STAGE:

Nos prix sont fermes et définitifs. Tout changement de tarifs importants en raison de dispositions réglementaires nous oblige à aviser nos réservataires au moins un mois avant le départ. Les prestations comprises dans le prix sont indiquées dans la fiche du voyage, ainsi que sur la facturation. Le prix total facturé peut être différent de celui figurant sur le site internet ou dans la demande d'inscription, suivant les exigences du client (niveau d'hébergement différent, repas spécifique).

APTITUDE PHYSIQUE:

Le participant doit s'assurer que sa condition physique est adaptée au stage envisagé. Vélo Expérience et le moniteur ne sauraient être tenu responsable en cas d'insuffisance physique révélée durant le stage. Si la situation devenait dangereuse pour le client, le moniteur s'autorise le droit d'écarter temporairement ou définitivement la personne du stage sans que le stagiaire ne puisse contester la décision et réclamer quelque indemnisation ou remboursement.

RESPONSABILITE DU MATERIEL CYCLISTE: Chaque client propriétaire d'un vélo participant à l'un ou l'autre de nos stages est tenu responsable de son matériel, de ses accessoires, de son équipement vestimentaire ainsi que de ses bagages, il lui sera notamment demandé de vérifier l'attache de son vélo lors du transport. Il devra s'auto-assurer. Vélo Expérience décline toute responsabilité en cas de sinistres sur les vélos pour toutes avaries sur chute individuelle ou collective, en cours de transport, ainsi qu'en cas de vol. Le client victime devra déposer une plainte auprès d'une autorité compétente (Police ou gendarmerie) pour les vols ou dégradations sur son vélo sur les lieux où s'est passé l'acte. Il est vivement conseillé à chacun de souscrire une assurance tous risques vélos par le biais d'un assureur privé ou via les assureurs de la fédération d'appartenance du participant si la personne concernée appartient à une fédération cycliste (FFC, UFOLEP, FSGT, FFCT...).

MODIFICATIONS EVENTUELLES DE NOS PROGRAMMES :

Le moniteur se réserve le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie des programmes notamment en cas d'évènements de force majeure ou indépendants de sa volonté en particulier lors de mauvaises conditions climatiques, travaux... Faute d'un nombre nécessaire de participants, Vélo Expérience se réserve le droit d'annuler un séjour. Dans cette hypothèse, les clients inscrits en seront informés par écrit au plus tard 15 jours avant la date du séjour concerné. Dans ce cas, les acomptes versés seront intégralement remboursés ou reportés sur un autre stage choisi par le client en remplacement du stage annulé.

CODE DE LA ROUTE – SECURITE:

A noter que toute participation sur nos séjours à caractère cycliste implique le respect du code de la route et que le port du casque est *obligatoire*. Chaque participant s'engage à respecter les consignes du moniteur qui l'encadre et doit fournir son propre vélo en parfait état de marche. En cas de bris de machine sur nos stages, Vélo Expérience n'est pas tenu de pourvoir à son remplacement. Nous n'exigeons pas la fourniture d'un certificat médical de bonne aptitude mais le participant s'engage à disposer de toutes les qualités physiques au moment de son inscription compte tenu des distances kilométriques prévues et du niveau des difficultés inhérentes au stage choisi. Nous vous recommandons vivement de veiller à votre bon état de santé avant d'effectuer

nos stages ou traversées. Rapprochez-vous quelques jours auparavant de votre médecin traitant pour une visite médicale ou un bilan.

ANNULATION :

Toute annulation doit être directement notifiée à Ghyslain Lapanderie par lettre recommandée accompagnée d'un justificatif à l'adresse suivante (LAPANDERIE Ghyslain, les allées du golf, app A15, route de Toulouse, 31840 Seilh). Seule la date de réception permet de déterminer le montant remboursable (déduction faite des frais) dans un délai de 20 jours. En cas d'annulation 30 jours avant la date du début du séjour, aucun frais n'est à prévoir.

- 25% du montant total du séjour si l'annulation intervient entre J-30 et J-21 avant la date du début du séjour.

- 50% du montant total du séjour si l'annulation intervient entre J-20 et J-8 avant la date du début du séjour.

- 75% du montant total du séjour si l'annulation intervient entre J-7 et J-2 avant la date du début du séjour.

- le montant total du séjour si l'annulation intervient moins de 2 jours avant la date du début du séjour.

En cas d'interruption de séjour, condition météo, route fermée, Vélo expérience s'engage à trouver une solution

ASSURANCES FACULTATIVES:

Vélo Expérience ne propose à ce jour aucune assurance annulations.

Information Vélo Expérience :

Adresse : Ghyslain Lapanderie

Les allées du golf, app A15

Route de Toulouse

31840 Seilh

RCPRO opérateur de voyage : Société Assurance MMA

Représenté par la SARL SAGA – BP 27

69921 OULLINS

N° police souscrite : 120 162 083

Garant financier : GROUPAMA ASSURANCE-CREDIT

5 RUE DU CENTRE

93199 NOISY LE GRAND CEDEX

N° contrat: 4000714620/0

Numéro SIREN: 810497180

Numéro d'immatriculation du code du tourisme : IM031160004